DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES LORS DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit février à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie salle Christian JULLIEN, 8 rue Vivaldi, en séance publique, sous la Présidence de Dominique VEROTS, Maire.

Délibération	Objet
2024-01	Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 14 décembre 2023
2024-02	Mise en place de la mission référent déontologue des élus
2024-03	Fixation des taux d'imposition directe locale 2024
2024-04	Budget primitif 2024
2024-05	Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires ruraux pour l'année 2024
2024-06	Modification des critères pour la part variable du complément indiciaire annuel (CIA)
2024-07	Mise à disposition d'un agent du centre de gestion pour le suivi de la mise en place du règlement général sur la protection des données (RGPD) au sein de la commune de Saint-Pierre-du-Perray

MAIRIE DE SAINT-PIERRE-DU-PERRAY 91280

Le Maire,

Dominique VEROTS

Le Maire certifie avoir fait afficher en Mairie
Et mis en ligne la présente liste des délibérations
Saint Pierre du Perray, le 13 février 2024

Toutes ces délibérations et pièces annexes sont consultables en Mairie – Service secrétariat général - aux horaires d'ouverture au public. Elles ont été examinées en séance du conseil municipal. Conformément à l'article L. 2121-25 modifié du CGCT, cette liste est affichée à la mairie et publiée sur le site internet de la commune, dans un délai d'une semaine à compter de l'examen de ces délibérations par le conseil municipal.

Hôtel de Ville
B.P. 39 - 8 rue Vivaldi 91280 Saint-Pierre-du-Perray
Tél. : 01 69 89 75 00 ● Fax : 01 60 75 13 21 ● Courriel : mairie@stpdp.com ● www.saint-pierre-du-perray.fr